

Compte-rendu de réunion des Educateurs Principaux des ERPD

Jeudi 28 mars 2019 à l'ERPD Hériot, La Boissière-Ecole

Secrétaires : Jean-Pascal DROUELLE EP ERPD Hériot
Corinne HALLEGOT, CPC Pôle inclusif, ASH2

Présents :
Mesdames COER, GUY DE CHAMISSO, QUELLIER
Messieurs DROUELLE, FRANCOIS, LEDUEY
Madame HALLEGOT, CPC ASH2,

Excusée : Madame SIDERSKY IEN Pôle inclusif, ASH2

Points développés :

1. Mutualisation de documents
2. Fiche de suivi de l'élève interne
3. Critères d'admission
4. Projet commun
5. Questions diverses

-
1. Mutualisation de documents

Proposition d'un espace Edu-nuage commun dont l'accès sera réservé aux EP (Educateurs principaux) et conseillères pédagogiques ASH2 soumis à la validation des chefs d'établissement d'ERPD et IEN ASH2

Etant donné les compétences avérées dans la gestion de cet espace monsieur DROUELLE pourrait en être l'administrateur.

Les documents partagés seraient : Projet d'établissement, EDT, critères et procédures d'admission des élèves, documents de suivi des élèves, projets pédagogiques communs, outils institutionnels d'auto-évaluation des élèves : Livret, système de niveaux...

Ressources - Documents pédagogiques proposés par les CPC

EDT : Des échanges ont lieu autour des EDT. Sont évoquées les contraintes de l'amplitude de 12h pour les enseignants-éducateurs mais aussi celles spécifiques aux établissements.

La mixité jusqu'à 6 ans fait consensus.

2. Fiche de suivi de l'élève interne :

Les EP de l'ERPD Hériot projette une fiche de suivi numérique très complète qui pourrait être un outil à diffuser.

3. Critères d'admission de l'élève interne :

Ils pourraient être uniformisés sur les trois ERPD

Deux temps en amont : CE + EP puis avec Médecin scolaire ou infirmière et AS

La commission est constituée du CE + EP + infirmière + AS + un membre de la circonscription ASH ou locale.

Les EP évoquent la difficulté d'accueillir des élèves relevant de la MDPH, question de l'accessibilité des établissements mais aussi de la poursuite des soins qui reste compliquée (exemple le CMP qui est en lien avec le domicile de la famille)

La question de professionnels extérieurs qui viendraient dans les établissements est évoquée.

4. Projet commun

Objectifs et compétences liés aux parcours santé et citoyen

- Découverte du milieu
- Désenclavement des établissements (ERPD)
- Coopération (Noms d'équipes)

Effectifs : Mixité âge, sexe, ERPD – niveau primaire

Approximativement : La Boissière (50)/ La Verrière (25)/ Conflans (50)

12 équipes de 10

Durée : matin + AM (2h + 3h) 10 ateliers sur la journée

4 ateliers le matin + 6 l'après-midi

20mn ateliers simples / 40 mn ateliers d'opposition

- Fonctions des EGV sur ateliers et « volants » sur fonctions particulières

Moyens

Accueil sur deux repas - transport

Médailles, Chasubles pour fédérer chaque équipe, Système sono

Récompenses : Tous les enfants repartent gagnants – Classement fairplay (esprit d'équipe et coopération) et performance

Plan A

Séjour avec nuitée à l'ERPD La Boissière : favoriser échanges entre les jeunes et enseignants des trois ERPD (La Boissière, Conflans et La Verrière) pour 2019-2020 (plutôt avril)

Permettre aux jeunes d'être entraînés à certaines pratiques quand cela est possible

(exemple ultimate)

- Olympiades sportives avec équipes mixtes

Parcours vélo, Orientation, Relais fun, Sports collectifs différents (Tchouckball et/ou Kinball),

Ultimate, Jeux de lancers et d'adresse, Activités de réflexion...

Liste à compléter avec les enseignants pour leur permettre de s'y impliquer

Plan B → Sur la journée sans nuitée.

Valoriser le projet des olympiades :

Visibilité au sein de la Circonscription (communication extérieure) – Articles sites, journaux, porte-folio de l'élève

Invitations IEN-CPC-CE-Gestionnaires

5. Questions diverses

EP deviendrait ERI : enseignant référent d'internat → à vérifier

Les participants souhaiteraient voir perdurer ces temps de travail entre EP (une fois par trimestre) : Ces temps de travail seront inscrits dans GAÏA sous la forme de temps de formation.

Question posée : les postes spécialisés disparaissant en ERPD, à terme les ERPD dépendront-ils encore du pôle inclusif ASH2 ? Oui car c'est le choix de l'Inspecteur d'académie.

Madame Guy De Chamisso et moi-même évoquons la nécessité de proposer une formation aux nouveaux AED, contractuels et enseignants qui débutent en ERPD : Acquisition de gestes professionnels. Madame SIDERSKY émet un avis favorable pour une formation à inscrire dans GAÏA.

Fait le 02 avril 2019